



Fiche Signalétique

Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Silicone rouge RTV (cartouche)

Numéro(s) de produit : 14075

Utilisation du produit : Produit d'étanchéité et d'adhésion

Coordonnées du fabricant / fournisseur :

Aux États-Unis :
CRC Industries, Inc.
885 Louis Drive
Warminster, PA 18974
www.crcindustries.com
1-215-674-4300 (Généralités)
800- 521-3168 (Technique)
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada :
CRC Canada Co.
2-1246 Lorimar Drive
Mississauga, Ontario L5S 1R2
www.crc-canada.ca
1-905-670-2291

Urgence 24 heures – CHEMTREC : 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2 : Identification des risques

Vue d'ensemble des risques

AVERTISSEMENT : Le produit non durci peut provoquer l'irritation des yeux.
Apparence et odeur : Pâte rouge, légère odeur

Effets potentiels sur la santé :

EFFETS AIGUS :

YEUX : Le contact direct est légèrement irritant avec rougeur et enflure.

PEAU : Une simple exposition de courte durée peut provoquer des irritations. Un contact répété et prolongé peut provoquer des irritations modérées. Ce produit contient des oximes, éventuels sensibilisants cutanés.

INHALATION : L'exposition à la vapeur peut provoquer de la somnolence, être à l'origine de lésions du système sanguin ou du foie et peut irriter les yeux, le nez et la gorge.

INGESTION : Faible risque d'ingestion en utilisation normale. L'ingestion répétée ou l'ingestion de grandes quantités peut causer des lésions internes.

EFFETS CHRONIQUES : Inconnu

ORGANES VISÉS : Inconnu

État physique aggravé par exposition : Inconnu

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Nom du produit : **Silicone rouge RTV (cartouche)**

Numéro(s) de produit : **14075**

Section 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Polydiméthylsiloxane hydroxylé	70131-67-8	60 – 70
Polydiméthylsiloxane	63148-62-9	10 – 20
Oxyde de fer	1309-37-1	3 – 5
Silane oximino méthylique	22984-54-9	3 – 5
Silane oximino vinylique	2224-33-1	1 – 3

Section 4 : Premiers soins

Contact oculaire : Asperger immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.

Contact cutané : Retirer le produit de la peau et rincer abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.

Ingestion : Obtenir des soins médicaux.

Avis aux médecins : Soigner en fonction de la condition du patient et des caractéristiques de l'exposition

Section 5 : Mesures en cas d'incendie

Propriétés d'inflammabilité : Ce produit n'est pas inflammable.

Point d'éclair	Aucune	Limite d'explosion supérieure	ND
Température d'autoallumage	ND	Limite d'explosion inférieure	ND

Données pour incendie et explosion :

Moyen d'extinction approprié : Employer un moyen d'extinction approprié pour une attaque concentrique. Les produits chimiques secs, la vaporisation d'eau ou de la mousse peuvent être nécessaires.

Produits de combustion : Oxydes de carbone et traces des composés de carbone à moitié brûlé.

Risques d'explosion : Les contenants, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, peuvent accumuler de la pression et se fissurer.

Protection des pompiers : Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

Section 6 : Mesures en cas de fuites accidentelles

Précautions personnelles : Porter les protections personnelles recommandées à la Section 8.

Nom du produit : Silicone rouge RTV (cartouche)

Numéro(s) de produit : 14075

Précautions pour l'environnement : Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage : En cas de déversements mineurs, nettoyer ou racler le matériau et l'emballage pour toute élimination. En cas de déversements importants, ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. L'utilisation de détergents, de solvants, ou de la vapeur peut s'avérer nécessaire pour le nettoyage final.

Section 7 : Entreposage et manipulation

Procédures de manipulation : Utiliser une ventilation appropriée. Le produit émet du méthyl-éthyl cétoxime lorsqu'il est exposé à l'eau ou à l'air frais. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Fermer le contenant et garder loin de l'eau ou de l'humidité. Ne pas exposer le contenant à de températures extrêmes pour éviter qu'il soit fissuré.

Niveau d'entreposage d'aérosol NA

Section 8 : Contrôles d'exposition / Protection personnelle

Directives sur l'exposition :

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Polydiméthylsiloxane hydroxylé	NE	NE	NE	NE	NE		
Polydiméthylsiloxane	NE	NE	NE	NE	NE		
Oxyde de fer	10	NE	5	NE	NE		mg/m ³
Silane oximino méthylique	NE	NE	NE	NE	NE		
Silane oximino vinylique	NE	NE	NE	NE	NE		
N.E. Non établi (C) Ceiling (plafond) (S) – skin (peau) (V) – Vacated (libre)							

Contrôles et protection :

Contrôles techniques : L'aire doit être suffisamment aérée. De l'acide acétique se forme lorsqu'il est en contact avec de l'eau ou de l'air humide. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire : Du méthyl-éthyl cétoxime se forme au contact de l'eau ou de l'humidité de l'air. Prévoir une ventilation adéquate pour maintenir le degré d'exposition en-dessous des directives d'exposition de 2 ppm (TWA). S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Nom du produit : Silicone rouge RTV (cartouche)

Numéro(s) de produit : 14075

Protection visuelle/faciale : Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée : Utiliser des gants de protection tels que Silver Shield® ou 4H®. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

État physique : Pâte

Couleur : Rouge

Odeur : Légère

Seuil d'odeur : ND

Gravité particulière : 1,39

Point d'ébullition initial : ND

Point de congélation : ND

Pression de vapeur : ND

Densité de vapeur : > 1 (air = 1)

Taux d'évaporation : lent

Solubilité : insoluble dans l'eau

Coefficient de distribution eau/huile : ND

pH: NA

Composés Organiques volatiles Pds % : 2,5 g/L : 35 lb/gal : 0,29

Section 10 : Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Ne pas exposer le contenant à de températures extrêmes.

Matériaux incompatibles : Des matériaux oxidants peuvent provoquer une réaction. L'eau, l'humidité, ou l'air frais peuvent former des vapeurs dangereuses.

Produits à décomposition dangereuse : La décomposition thermique de ce produit dans les conditions de chaleur excessive ou d'incendie peut générer les produits suivants : oxydes de carbone, hydrogène, dioxyde silicé, oxydes métalliques.

Possibilité de réactions dangereuses : Non

Section 11 : Information toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue :

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Polydiméthylsiloxane hydroxylé	> 15 400 mg/kg	> 2 g/kg	> 8 750 mg/m ³ /7H
Polydiméthylsiloxane	> 5 000 mg/kg	Aucunes données	>535 mg/L
Silane oximino méthylique	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Silane oximino vinylique	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Oxyde de fer	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données

Nom du produit : Silicone rouge RTV (cartouche)

Numéro(s) de produit : 14075

Toxicité chronique :

<u>Composant</u>	<u>OSHA Carcinogène</u>	<u>IARC Carcinogène</u>	<u>NTP Carcinogène</u>	<u>Irritant</u>	<u>Sensibilisateur</u>
Polydiméthylsiloxane hydroxylé	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
Polydiméthylsiloxane	Non	Non	Non	Non	Non
Silane oximino méthylique	Non	Non	Non	Inconnu	Possible
Silane oximino vinylique	Non	Non	Non	Inconnu	Possible
Oxyde de fer	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu

Toxicité reproductive : Aucune information disponible

Tératogénicité : Aucune information disponible

Mutagénicité : Aucune information disponible

Effets synergétiques : Aucune information disponible

Autre : Du méthyl-éthyl cétoxime se forme au contact de l'eau ou de l'air humide. Des rats mâles exposés à de la vapeur de méthyl-éthyl cétoxime pendant toute leur vie développent des tumeurs du foie.

Section 12 : Information écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité : Aucune information disponible

Persistence / Dégradabilité : Aucune information disponible

Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible

Mobilité dans l'environnement : Aucune information disponible

Section 13 : Élimination

Classification déchets : Le produit dispersé n'est pas un déchet dangereux.
Les contenants vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14 : Information pour le transport

Département des transports (terre) Pas réglementé

ICAO/IATA (air) : Pas réglementé

IMO/IMDG (eau) : Pas réglementé

Réserves spéciales Aucune

Section 15 : Réglementation

Règlements fédéraux É.-U. :

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) :

Nom du produit : Silicone rouge RTV (cartouche)

Numéro(s) de produit : 14075

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA) :

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants : Aucune

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III :

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS) : Aucune

Section 311/312 Catégories de danger :	Risque d'incendie	Non
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Oui
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques :	Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372 : Aucune
---	--

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique :

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux : Aucune

Réglementation canadienne :

Règlements sur les produits contrôlés :

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT : aucune

Inventaire LIS canadien : Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

Réglementation Union Européenne :

Conformité RoHS : Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

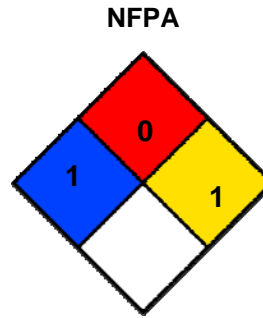
Réglementation complémentaire : Aucune

Nom du produit : Silicone rouge RTV (cartouche)

Numéro(s) de produit : 14075

Section 16 : Autres informations

HMIS® (II)	
Santé :	1
Inflammabilité :	0
Réactivité :	1
EPP :	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par : Michelle Rudnick
N° CRC : 14075
Date de révision : 05/31/2015

Modifications depuis la dernière révision : changement de formule

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS : Registre CAS
CFR : Code des règlements fédéraux
DOT : Département des transports
LIS : Liste intérieure des substances
g/L : Grammes par litre
HMIS : Système d'identification des matériaux dangereux
IARC : Agence internationale pour la recherche sur le cancer
IATA : Association du transport aérien international
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
OMI : Organisation maritime internationale
lb/gal : Livres par gallon
CL : Concentration létale
DL : Dose létale
NA : Non applicable

ND : Non défini
NIOSH : National Institute of Occupational Safety & Health
NFPA : National Fire Protection Association
NTP : Programme national de toxicologie
OSHA : Occupational Safety and Health Administration
PMCC : Méthode Pensky-Martens en vase clos
EPP : Équipement de protection personnelle :
Ppm : Parties par million
RoHS : Restriction des substances dangereuses
STEL : Limite d'exposition de courte durée
TCC : Méthode Tagliabue en vase clos
TWA : Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail